

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CA 16-28 DU 15 NOVEMBRE 2016

BUDGET INITIAL 2017

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 419,3 ETPT sous plafond et 4,42 ETPT hors plafond
- 759,8 M€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 31,7 M € personnel
 - 17,7 M € fonctionnement
 - 703,9 M € intervention
 - 6,5 M € investissement
- 662,9 M € de crédits de paiement
 - 31,7 M € personnel
 - 15,8 M € fonctionnement
 - 608,1 M € intervention
 - 7,3 M € investissement
- 105 M € de solde budgétaire

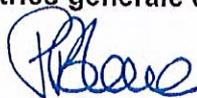
Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- -3,05 M € de variation de trésorerie
- 96,96 M € de résultat
- 111,3 M € de capacité d'autofinancement
- -4,03 M € de variation de fonds de roulement

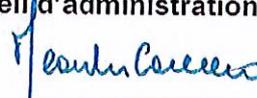
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Patricia BLANC

Le Président
du Conseil d'administration



Jean-François CARENCO